

Entrevue avec Pascal COUTURE, chef d'entreprise



➤ Monsieur COUTURE
(gauche) et Maître LAUBY
(droite)

Monsieur COUTURE, pouvez-vous présenter votre entreprise ?

J'ai créé en 1997 mon entreprise, la société GUIMAT, dont le siège est implanté à DRANCY. C'est une SAS dont je suis le président fondateur. Spécialisés en second œuvre dans le bâtiment, nous travaillons avec des sièges sociaux pour l'aménagement de leur plateau de bureaux notamment ; Mise en place de faux plafonds, Cloisonnement et autres travaux de finition.

Quelles sont vos préoccupations ?

J'arrive à un âge où je me préoccupe de ma fin de carrière et de ma retraite prochaine. Il faut organiser la transmission et la continuité de mon entreprise.

Quelles ont été vos motivations pour consulter votre notaire ?

J'entretiens des relations très suivies avec mon expert-comptable et mon banquier. Chacun d'eux m'a proposé ses services, y compris un avocat pour les aspects du droit. Après m'avoir entendu, il y a eu des hypothèses avancées, mais vraiment rien de concret, sauf le montant des frais et des honoraires qui m'étaient demandés pour le montage de mon projet. Ayant mon notaire de famille depuis longtemps, je l'ai alors contacté.

Est-ce que votre notaire a trouvé les réponses à vos attentes ?

Après m'avoir écouté et compris mes préoccupations, Maître Lauby a su m'apporter des informations concrètes. Mon souci de préparer la transmission de mon entreprise en anticipant et en optimisant, a bien été entendu. Par celui-ci mon notaire a également pris en compte ma situation familiale dans sa solution. Nous allons mettre en place un plan d'action sécurisé m'assurant de belles économies fiscales.

Je peux affirmer que le notaire est l'interlocuteur qui m'a donné du concret, avec une notion de confiance très importante car il n'est pas mercantile. Pour la plupart de ces actes, sa rémunération est réglementée. Il est finalement bien moins cher que les professionnels que j'avais consulté initialement.



À RETENIR

➤ La transmission de son entreprise, grande ou petite, nécessite une préparation.

Les enjeux sont importants : pérennité de l'outil de travail, équilibres familiaux et réduction des coûts fiscaux.

N'hésitez pas à consulter votre notaire, votre conseil proche de vous.